

## **Recommandations du 3<sup>ème</sup> Atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée (Saragosse, 19-21 mars 2007)**

**Secretariat Général du CIHEAM**

---

Plus d'une centaine de participants en provenance de 14 pays méditerranéens, représentant des autorités nationales, du monde académique, des secteurs privé et associatif, se sont réunis à Saragosse les 19, 20 et 21 mars 2007 pour assister au 3<sup>ème</sup> atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée. Organisée sous l'égide de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable, par le Plan Bleu et ses partenaires régionaux dans le domaine de l'eau (le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, l'Institut Méditerranéen de l'Eau, le Partenariat Mondial pour l'Eau en Méditerranée, le MedWet et le MIO-ECSDE), Expo Zaragoza 2008 et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Saragosse, cette rencontre internationale a porté sur le thème de la gestion de la demande en eau.

Alors que la demande des pays méditerranéens devrait augmenter d'environ 50 Km<sup>3</sup> d'ici 2025 pour atteindre environ 332 Km<sup>3</sup>, soit un niveau difficilement compatible avec les ressources renouvelables, les pertes liées au transport, aux fuites, à une mauvaise utilisation de la ressource pourraient dépasser 120 Km<sup>3</sup> par an. C'est dire l'importance qui s'attache à une meilleure gestion de la demande. Au cours de leurs débats, les participants ont ainsi évoqué les moyens d'optimiser les différents usages de l'eau, agricole, domestique ou encore industriel, tout en tenant compte des besoins en eau des écosystèmes.

Au cours des 3 journées de travail, des exemples concrets de bonnes pratiques menées aux échelons locaux dans les différents secteurs d'utilisation de l'eau, ainsi que des études réalisées à l'échelle de la Méditerranée, ont été présentés. Les échanges ont mis en évidence la nécessité de mieux partager les expériences réussies, d'établir un bilan sur les progrès réalisés en matière de gestion de la demande en eau dans les pays méditerranéens, d'analyser les instruments de politique mis en œuvre, d'identifier les principaux obstacles rencontrés et de formuler des propositions pour renforcer l'intégration de la demande en eau dans les politiques de l'eau et dans les politiques sectorielles, ainsi que dans les politiques de coopération internationale.

Parmi les différentes conclusions issues de cette manifestation figurent la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux ressources disponibles et besoins en eau, actuels et futurs, de sensibiliser le grand public au problème de la rareté de l'eau, à la nécessité de l'économiser, d'impliquer les acteurs locaux dans les démarches de gestion de la demande en eau et d'intégrer le facteur du changement climatique dans les stratégies de gestion des ressources en eau.

## Les recommandations

*Considérant la recommandation 26 du plan d'action approuvé lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg,*

*Attachés à la mise en œuvre de la convention de Barcelone et aux objectifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable,*

*Estimant que la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union européenne est porteuse de nombreux savoir faire que pourraient souhaiter partager les voisins de l'UE,*

*Considérant que la Gestion de la Demande en Eau (GDE) constitue une ressource et qu'elle est partie intégrante de la gestion intégrée des ressources en eau,*

*Rappelant que la demande en eau en Méditerranée devrait s'accroître de 50 km<sup>3</sup>/an d'ici 2025 pour atteindre 332 km<sup>3</sup>/an et que les pertes diverses dues aux transports, aux fuites, aux différents usages pourraient dépasser 120 km<sup>3</sup>/an,*

*Les participants au 3<sup>ème</sup> atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée, réunis à Saragosse du 19 au 21 mars 2007, recommandent aux autorités politiques nationales des pays méditerranéens :*

- *d'inscrire, conformément aux orientations de la SMDD, la Gestion de la Demande en Eau au rang de priorité stratégique nationale, d'en assurer la promotion - d'une part, en se fixant annuellement, en fonction d'objectifs régionaux, des objectifs nationaux d'efficience et, d'autre part, en mobilisant pour atteindre ces objectifs, les différents instruments et outils techniques, réglementaires, normatifs, tarifaires, fiscaux, contractuels ou de marché à leur disposition, ce avec un souci d'équité sociale -, d'en coordonner la déclinaison, le suivi et l'évaluation dans les différentes politiques sectorielles notamment agricole, énergétique, touristique, environnementale et d'aménagement du territoire.*
- *de veiller à bien articuler les problématiques liées à la GDE avec les problématiques environnementales globales telles que le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.*
- *de favoriser la mobilisation et la responsabilisation, aux différentes échelles territoriales pertinentes - que celles-ci relèvent du milieu rural ou du milieu urbain -, des différents acteurs publics, académiques, privés ou associatifs concernés par la GDE en tenant compte du rôle particulier joué dans ce domaine par les femmes, et d'inviter les partenaires publics - et en particulier les bailleurs de fonds - et privés à contribuer au financement des activités, opérations et investissements qui en résultent,*
- *de prendre toute disposition pour sensibiliser le public à la GDE - via notamment les actions d'éducation à l'environnement - en s'attachant à l'informer sur les enjeux de la GDE et à identifier, mettre en œuvre et valoriser les bonnes pratiques en la matière, concernant en particulier l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau, la consommation individuelle d'eau potable, la gestion raisonnée de l'agriculture en fonction des contextes géographiques et de la nécessité de protéger les écosystèmes.*
- *d'évaluer, tous les 2 ans, les progrès réalisés en matière de GDE en s'attachant, en conséquence, à renforcer la prise en compte de la GDE dans les systèmes nationaux d'information sur l'eau et à documenter les différents indicateurs pertinents, en particulier ceux retenus par la SMDD.*
- *de renforcer la coopération scientifique et institutionnelle régionale pour favoriser la GDE et contribuer à la mise en place d'un Observatoire Méditerranéen sur l'Eau recensant de façon continue les données, informations, bonnes pratiques utiles aux acteurs et décideurs méditerranéens.*

*Il est, en outre, attendu du Plan Bleu, qu'en liaison avec ses partenaires, il :*

- rende compte, tous les 2 ans, des progrès enregistrés en matière de GDE en Méditerranée,*
- contribue à la mise en place d'un recueil de bonnes pratiques en matière de GDE,*
- organise en 2012 un quatrième atelier régional sur la GDE.*

*Fait à Saragosse, le 21 mars 2007*